



SAINT-ÉTIENNE la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00460

CONVENTION CONCERNANT LES MODALITES D'ACCES AUX DECHETERIES D'ANDREZIEUX-BOUTHEON, SAINT-HEAND ET SAINT-GALMIER EN PROVENANCE DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ EST

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 39

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Robert KARULAK,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

Le 27 novembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20191114-D20190046010

DATE D'AFFICHAGE :20191127

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2019

CONVENTION CONCERNANT LES MODALITES D'ACCES AUX DECHETERIES D'ANDREZIEUX-BOUTHEON, SAINT-HEAND ET SAINT-GALMIER EN PROVENANCE DES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ EST

➤ Rappel du contexte

Avec le souhait de mutualiser les coûts et de faire prévaloir les logiques de bassin de vie et de proximité plutôt que les limites administratives, Saint-Etienne Métropole (SEM) a établi une convention d'accès aux déchèteries d'Andrézieux-Bouthéon, Saint-Héand et Saint-Galmier avec la Communauté de Communes Forez Est (CCFE) en 2017.

Elle permet l'accès des habitants :

- de Veauche à la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon,
- d'Aveizieux à la déchèterie de Saint-Héand,
- d'Aveizieux, Bellegarde en Forez, Cuzieu, Rivas et Veauche à la déchèterie de Saint-Galmier.

Cette convention arrivant à échéance au 31 décembre de cette année, et dans l'objectif de maintenir le principe de proximité, il convient de renouveler la convention.

➤ Fondamentaux de la convention d'accès proposée

- Durée : du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, avec possibilité de résiliation moyennant un préavis de 4 mois,
- Concerne : les usagers ménagers
 - de Veauche à la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon,
 - d'Aveizieux à la déchèterie de Saint-Héand,
 - d'Aveizieux, Bellegarde en Forez, Cuzieu, Rivas et Veauche à la déchèterie de Saint-Galmier.
- Modalités financières :
 - Calcul de la contribution sur le même principe que la convention existante à savoir participation aux dépenses réelles selon le pourcentage de visite, par déchèterie, en provenance de CCFE.
 - Montant forfaitaire de 300 k€ par an avec ajustement au réel l'année n+1.

Pour information, en 2019, l'ouverture de nos sites à la CCFE a permis une recette d'environ 319 k€.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer une convention avec CCFE pour l'accès aux déchèteries d'Andrézieux-Bouthéon, Saint-Héand et Saint-Galmier suivant les conditions exposées précédemment ;**
- **la recette correspondante sera affectée au budget Déchets - article 74758 – Destination 2014-CFORE-1000.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU